



Bulletin Municipal COMMUNE DE PEIPIN Alpes de Haute-Provence



28
Avr. 2015

Éditorial



Frédéric Dauphin

Maire de Peipin,
vice-président de
la Communauté
de communes Lure
Vançon Durance.

Je tiens à m'excuser du léger retard de parution du PeipInfos ce trimestre. La raison essentielle est liée à la préparation du budget, qui est en soi un exercice difficile. Concernant Peipin, cette difficulté est encore plus grande, étant donné l'état préoccupant de nos finances (même si la situation commence à s'améliorer, nous ne sommes pas encore sortis d'affaire). Il y a, à cet égard, deux préliminaires que vous devez connaître. Tout d'abord, c'est le premier budget que nous construisons : le budget 2014 avait été préparé par l'équipe précédente – nous n'avions fait que le voter. Rien d'anormal en cela, c'est le rythme de la vie municipale qui l'impose. Ensuite, il fallait évidemment que nous ayons mené ce travail préparatoire à son terme avant que je puisse vous en parler.

Les éléments clés du budget 2015

Le bouclage de nos budgets (principal, eau-assainissement, caveaux, CCAS) a donc été compliqué malgré l'attribution de compensation positive de la part de la CCLVD (notre nouvelle communauté de communes), et malgré le train d'économies tous azimuts que nous avons mis en place. Les déficits que nous avons trouvés après notre élection sont d'une telle ampleur qu'il nous faudra bien plus d'une année pour tous les résorber.

– Par exemple, les impayés auprès de nos fournisseurs. En avril 2014, ils se montaient à près de 500 000 €, avec des factures qui dataient parfois de plusieurs années (pour information, les factures doivent théoriquement être réglées à 30 jours fin de mois...). Aujourd'hui, ces reliquats avoisinent encore les 200 000 €. Nous faisons bien entendu tout notre possible pour les solder, mais il n'y a pas de miracle et nous n'avons pas de baguette magique.

– Par exemple, le service de notre dette, c'est-à-dire ce que nous devons rembourser chaque année aux organismes bancaires. Tous les emprunts de Peipin ont été effectués sur les budgets eau-assainissement et communal. Ils courent pour la plupart sur les 20 prochaines années, pendant lesquelles nous devons rembourser chaque année environ 500 000 €.

– Par exemple, sur le budget eau-assainissement dont le fonctionnement est subventionné à hauteur de 200 000 € par le budget principal. Je ne sais pas si vous avez suivi les dernières dispositions de la loi NOTRe qui est en train d'être votée à l'Assemblée nationale sur l'organisation des collectivités.

Cette loi prévoit (entre autre) un nouveau transfert de compétence : à l'horizon 2017-2018, l'eau-assainissement deviendrait une compétence obligatoire des communautés de communes. Ce qui signifie que si nous ne voulons pas perdre notre attribution de compensation, il va falloir que nous parvenions à réellement équilibrer ce budget avant de le transférer. Cela me conduit à vous délivrer une information déplaisante, à savoir que le prix de l'eau à Peipin va augmenter à partir de 2016.

Nous ferons en sorte que ces augmentations restent supportables et qu'elles soient étalées dans le temps, mais nous n'y échapperons pas.

Trop d'investissements ont été différés et non programmés depuis trop longtemps, qui sont aujourd'hui devenus vitaux car notre réseau d'eau-assainissement est désormais complètement obsolète. Ainsi, nous allons devoir rééquilibrer ce budget tout en réalisant certains investissements incontournables. Et comme notre commune n'a plus aucune capacité d'endettement, elle devra tout financer sur fonds propres, au fur et à mesure.

.../...

– Par exemple, sur le budget communal (ou principal) : la masse salariale actuelle représente une charge annuelle globale d'environ 400 000 €. C'est l'un des plus gros postes de dépense de la commune et l'un de ceux qu'il nous faudra progressivement diminuer. C'est-à-dire deux principes : les embauches à la commune sont gelées pour un long moment ; et les agents qui partiront à la retraite ne seront pas systématiquement remplacés.

Dans le même ordre d'idées, les subventions aux associations seront diminuées cette année. Les associations le savent déjà : chaque fois que l'occasion nous en a été donnée, nous les avons prévenues. Nous allons à ce sujet organiser une réunion au cours de laquelle j'officialiserai l'information, qui se traduira par un pourcentage de réduction identique pour tout le monde.

Je sais bien que ce que je vous dis là n'est guère enthousiasmant. Il y a pourtant un aspect que vous aurez très certainement noté : je ne vous ai pas parlé des impôts. Et pour cause, puisque cette année encore, nous avons choisi de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux, ni de toucher au prix de l'eau. Nous avons préféré faire des efforts budgétaires, souvent désagréables, parfois même douloureux. C'est le prix de cette (réelle) pause fiscale.

Les perspectives pour 2015

• Au plan national. Je reviens un instant sur la nouvelle « organisation » territoriale qui se prépare dans le cadre des lois dites MATPAM et NOTRe. Cette réforme, qualifiée de comédie par tous les maires soucieux de l'intérêt de leurs administrés, est conçue par des technocrates non élus et déconnectés de la réalité du terrain. Ainsi, sous couvert de faire des économies d'échelle, le gouvernement s'inspire d'un rapport du Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) qui ne préconise rien de mieux que la disparition des communes. Pour les détails, je vous conseille vivement de lire l'article que nous avons diffusé sur notre site (<http://www.peipin.fr/le-cget-propose-de-dissoudre-les-communes/>) et de télécharger le rapport en question (le lien figure en fin d'article).

En résumé, on veut nous obliger à nous regrouper en intercommunalités toujours plus vastes, au sein desquelles les petites communes comme la nôtre ne seront plus que des « secteurs » de grandes agglomérations dont elles seront entièrement dépendantes. Avec les effets délétères suivants : une course au pouvoir, un risque accru d'abus de position dominante et de déstructuration de nos territoires.

• Au niveau communal. Concernant Peipin, et bien que le contexte soit très compliqué, nous avons prévu un certain nombre d'actions. Il n'est pas

certain que nous réussissions à toutes les finaliser cette année, mais celles que nous ne parviendrons pas à réaliser en 2015 seront évidemment reportées l'année suivante.

Voici la liste des plus importantes :

- finir de régler la route d'Aubignosc (reste à payer environ 150 000 €) ;
- installer une signalétique pour favoriser l'activité commerciale, source de richesse pour notre commune ;
- remplacer les balises provisoires situées au début de la D703, juste après le rond-point, par une barrière de protection pour les piétons ;
- entamer la rénovation du presbytère, pour laquelle une première subvention (DETR) de 48 000 € vient de nous être accordée ;
- renouveler le parc informatique de la mairie (nos ordinateurs datent de plus de 10 ans et sont totalement dépassés) en optant pour un système de location qui nous assurera de toujours disposer d'un matériel neuf ;
- effectuer le remplacement de notre deuxième pompe d'eau potable qui date de plus de 15 ans, dès qu'elle cessera de fonctionner ;
- déplacer une canalisation d'eau potable aux Bons-Enfants, qui passe actuellement au milieu de terrains privés ;
- remplacer une vieille canalisation très abîmée chemin du Desteil ;
- sécuriser le bassin d'eau potable de la montagne de Lure.

À propos du lotissement La Pierre, nous avons obtenu du tribunal la désignation d'un expert judiciaire qui va commencer son travail par une réunion ce mois de mai. Tous les habitants concernés ont été informés en bonne et due forme, qu'ils soient représentés par un avocat ou non.

Au sujet du civisme et de la propreté du village, j'aimerais également que vous reteniez 2 informations essentielles :

- mieux vous trieiez vos déchets, mieux vous les mettez dans les bacs de tri adéquats, plus la taxe sur les ordures ménagères (TEOM) diminuera. Cela fait 4 ans qu'elle diminue régulièrement parce que l'ensemble des citoyens trie mieux les déchets. Le concept est simple : quand le tri est bien fait en amont, les déchets qui sont revendus pour être recyclés ont plus de valeur et donc, la TEOM baisse.
- Samedi 18 avril, nous organisons une journée citoyenne « Peipin propre ». Rendez-vous à 9h30 sur le parking de l'école pour constituer des équipes qui iront collecter les déchets dans la nature. Les sacs poubelles vous seront fournis, pensez simplement à vous munir d'une paire de gants et de votre gilet jaune. Un apéritif sera offert pour clôturer la matinée.

Élections départementales 2015

Les conseillers départementaux élus pour le canton de Sisteron sont :

M. Robert GAY et Mme Isabelle MORINEAUD



Résultats du second tour

(commune de Peipin, canton de Sisteron)

Nombre d'électeurs inscrits : 1076
Nombre de votants : 495
Bulletins et enveloppes nuls : 28
Bulletins blancs : 44
Nombre de suffrages exprimés : 423

Suffrages obtenus Robert Gay et Isabelle Morineaud : 274
Suffrages obtenus Michel Blume et Sylvie Tausin : 149

Résultats du premier tour

(commune de Peipin, canton de Sisteron)

Nombre d'électeurs inscrits : 1076
Nombre de votants : 526
Bulletins et enveloppes nuls : 11
Bulletins blancs : 25
Nombre de suffrages exprimés : 490

Suffrages obtenus Robert Gay et Isabelle Morineaud : 184
Suffrages obtenus Michel Blumel et Sylvie Tausin : 123
Suffrages obtenus Nathalie Bremond et Jean-Louis Cléments : 72
Suffrages obtenus Evelyne Blanc et Cyril Derdiche : 71
Suffrages obtenus Jean-Bruno Meric et Grégoria Recton : 40

Auto-école : âge minimal abaissé à 15 ans

Dans le cadre de l'apprentissage dit anticipé de la conduite (art. R.211-3 du code de la route), en vue de l'obtention du permis de conduire, l'âge minimal pour apprendre à conduire un véhicule à moteur est désormais fixé à 15 ans (décret n° 2014-1295 du 31 octobre 2014).

Certaines auto-écoles exigent depuis quelque temps que les candidats âgés de moins de 16 ans fournissent une attestation de recensement. Or cette attestation ne peut être exigée avant l'âge de 16 ans.

En effet, la direction du Service national rappelle que :

- l'âge à partir duquel les Français doivent se faire recenser n'a pas été modifié et demeure fixé à 16 ans (art. L.113-1 et R.*111-1 du code du service national),
- la nature ou les conditions de production des pièces relatives au service national exigées pour une demande de permis de conduit (art. I, III, G, de l'arrêté du 20.04.2014 modifié) demeurent inchangées et aucune pièce relative au service national ne peut être exigée avant l'âge de 16 ans.



Ramassage des encombrants : rappel !

La collecte s'adresse aux gros encombrants (canapé, literie, meubles, gros appareils d'électroménager, etc.) : « **Tout ce qui ne rentre pas dans le coffre d'une voiture** ». Il suffit de vous inscrire en appelant la mairie (04 92 62 44 17) avant le mardi midi. La collecte se fait mercredi matin. Nous vous signalons par ailleurs que tout produit acheté avec une éco participation vous permet de le ramener au magasin vendeur.

PEIPIN PROPRE, journée citoyenne samedi 18 avril 2015

Partageons un moment de convivialité et de bonne action pour notre commune !

Une journée citoyenne est organisée à Peipin pour collecter tous les déchets qui sont dans la nature.

Nous invitons tous les Peipinois, enfants et adultes, à participer à ce nettoyage le samedi 18 avril : rendez-vous dès 9h30 sur le parking de l'école.

Les sacs poubelles seront fournis, pensez simplement à vous munir d'une paire de gants et de votre gilet jaune.

Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre participation en téléphonant à la mairie (04 92 62 44 17) ou vous présenter devant l'école le jour même.



Pour clôturer cette matinée, un apéritif sera offert. **Nous vous attendons nombreux !**

Concours de tartes : le compte-rendu

La première édition du concours de tartes gastronomiques (sucrées ou salées) de Peipin, soutenue par le journal La Provence, et surtout son correspondant local Monsieur René Galvez a remporté un franc succès.

Avoir pu l'organiser le jour des vœux de notre commune a ajouté de l'ampleur à cette initiative. Toutes les personnes présentes ce jour-là ont pu se régaler visuellement et déguster des produits faits maison préalablement évalués par un jury prestigieux composé de grands chefs (Jany Gleize de La Bonne Étape, Benjamin Debryne du Gré du Marché, Franck Pérard et Jane Gleize, une de ses élèves de l'école Hôtelière de Sisteron, ainsi que deux de vos élus, Alain Ricard et Dorothee Dupont).

Nos chefs, ainsi que ceux de La Magnanerie, de l'Oustaou de la Foun, du Little Havana, du San Sebastiano et du Mistral se sont montrés très généreux en offrant des bons repas à dix-sept vainqueurs : M. Gérard Madon (tarte citron-framboise), M. Poignet-Testu (tarte pommes-bananes), M^{me} Alexia Quinonero (tarte poires-amandes), M^{me} Josiane Renard (tarte courgettes-crabe), M. Da Costa (tarte citron meringué), M^{me} Mylène Masse (tarte pommes-chèvre), M^{me} Corinne Roux (quiche), M^{me} Nathalie Bottala (tarte chocolat-speculoos), M^{lle} Marie Figuière (quiche au saumon), M^{lle} Faustine Lyons (quiche au thon), M^{me} Édith Robert (galette aux pommes), M^{me} Denise Hermitte (galette frangipane), M. Patrick Dupont (tarte au fromage), M^{me} Brigitte Put (quiche), M^{me} Christèle Lyons (tarte oignons-petit salé), l'Ehpad (tarte pommes-céréales), et enfin M. Benoît Zanco (tarte pommes-amandes).

Nous félicitons notre Ehpad, qui, pour la confection de deux tartes sucrées, a fait « travailler » six de ses patients, ainsi que tous les cuisiniers amateurs qui ont participé à notre concours. Nous remercions également ceux qui n'ont pas voulu se prendre au jeu, mais ont quand même souhaité apporter une note de couleur au buffet.

Tant d'amour se dégagait de ce buffet que nous souhaitons poursuivre l'aventure l'année prochaine si vous êtes d'accord ; alors à vos fourneaux car les chefs sont déjà partants...



Invasion des chenilles processionnaires en région PACA

L'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) et l'Ordre régional des vétérinaires de la région PACA-Corse informent la population de la région PACA de la prolifération saisonnière des chenilles processionnaires et des mesures de précaution à adopter pour éviter tout risque sanitaire.

Les chenilles processionnaires sont reconnaissables à leurs nids de soie blanche bien visibles sur les pins où elles passent l'hiver à l'issue duquel elles forment des processions avant de s'enterrer pour effectuer leur métamorphose.



1. Les risques sanitaires chez l'humain et chez l'enfant en bas âge

Les poils des chenilles processionnaires contiennent une toxine urticante et allergisante, à l'origine d'irritation cutanée et oculaire chez les personnes séjournant dans les lieux infestés. Ces chenilles, lorsqu'elles sont agressées, dispersent au gré du vent leurs poils qui peuvent s'accrocher aux habits ou à la peau. La démangeaison que cela provoque incite à se gratter, et ainsi à faire éclater les poils, libérant la toxine.

L'ARS PACA recommande au public :

- d'éviter la fréquentation des zones à proximité des pins infestés, de porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- De ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- De ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants qui pourrait provoquer une atteinte cutanée, oculaire et respiratoire.
- D'éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- De ne pas faire sécher le linge à l'extérieur près des pins par grand vent.
- De prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

En cas de contact, les poils urticants se fixant sur les cheveux et les vêtements, il est recommandé de :

- prendre une douche tiède avec lavage soigneux des cheveux au shampoing,
- changer de vêtements et laver les vêtements contaminés au-dessus de 60°C.

Pour tout autre symptôme et en cas de problème, il est recommandé de consulter son médecin traitant.

Précaution importante chez les enfants en bas âge :

- dans le cas où un enfant en bas âge aurait porté une chenille à la bouche, il est important de consulter immédiatement le service des urgences.

2. Les risques sanitaires chez l'animal

Les chenilles processionnaires du pin sont très dangereuses pour l'animal. Un animal peut facilement entrer en contact avec les poils urticants des chenilles en léchant ou mordant des chenilles, ou en manipulant une branche porteuse de nid. La toxine peut alors provoquer des dégâts irréparables tels que la perte de la langue (pouvant entraîner la mort par impossibilité de s'alimenter), ou de l'œil, par nécrose.

Pour protéger vos animaux, le Conseil régional de l'ordre des vétérinaires Paca-Corse recommande :

- d'éviter de froter mais laver à grande eau.
- Si la contamination s'est produite, de faire appel sans délai à son vétérinaire pour qu'il effectue un traitement d'urgence.
- Dans tous les cas, d'éviter de se contaminer soi-même en manipulant l'animal sans précaution (zone abritée du vent, masque, lunettes, gants, etc.).



Informations générales

Poissonnerie et dépôt de pain les mardis matin



Depuis le 3 mars 2015, Fredo le Turbo s'arrête sur la Place du Bon Vent de notre commune tous les **mardis matin de 8h30 à 13h30**.

En plus de nous proposer du poisson frais, Fredo tient également un **dépôt de pain** de la boulangerie de l'Horloge (Sisteron).

Nous espérons que cette initiative sera bénéfique tant pour les Peipinois que pour l'artisan poissonnier. Nous en profitons pour le remercier grandement.

Services socio-culturels

Médiathèque Paul Surtel



Club lecture

Le club lecture est un moment convivial pendant lequel les participants présentent des livres, partagent leurs avis et débattent de l'actualité littéraire. Ces rencontres se font autour de petits grignotages.

Les réunions se passent tous les premiers lundis du mois, à 18h30. Ces rendez-vous sont gratuits et ouverts à tous.

La prochaine rencontre aura lieu **le lundi 4 mai**.

Heure du Conte

L'heure du conte est une animation proposée une fois par mois tous les troisièmes mercredis après-midi, en partenariat avec l'association Cantelire. À chaque rencontre un thème différent, des lectures, des ateliers créatifs sont proposés ainsi qu'un goûter.

Lors de la première heure du conte le 18 mars dernier, 22 enfants ont participé à l'événement, dans la joie et la bonne humeur. Le prochain rendez-vous est fixé au **21 mai** de 15h à 17h sur le thème suivant : création de pop-up, fête des mères, fête des pères.



Ludocinelle : la Provence s'invite aux TAP

Depuis septembre dernier, la Ludocinelle intervient sur les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP) et propose des activités jeu aux enfants du primaire. Ces activités, en lien avec le projet pédagogique des P'tites Bouilles, s'inscrivent plus spécifiquement sur la thématique du « Vivre Ensemble ». Jouer ensemble, faire ensemble, savoir s'exprimer sous toutes ses formes, respecter les différences de chacun, connaître son territoire, etc., sont autant d'objectifs que se sont fixés l'équipe pédagogique.

La ludothèque a proposé deux projets jeu aux enfants de CE2, CM1 et CM2.

But du jeu : revisiter deux classiques, *le Verger* et *le Monopoly*, à la mode provençale.

Nombre de joueurs : 2 groupes de 18 et 19 enfants.

Durée de la partie : 6 séances d'1h30 pour chaque groupe.

Déroulement du jeu : armés de papiers, crayons, ciseaux, colle, peinture, pâte fimo et d'un ordinateur, les enfants ont fabriqué pions, cartes, billets, plateaux de jeu, règles du jeu à l'aide de leurs petites mains et bien sûr de leur matière grise !

Fin de la partie :

- *Lou Vergié* a vu ses fruits remplacés par des produits locaux (olive, Banon, thym, lavande) et le corbeau s'est transformé en scorpion.
- Les rues de Peipin ont envahi *Le Monopoly* qui s'est proclamé *Peipin City*. Les cartes « chance » et « communauté » ont été remplacées, à l'initiative des enfants, par des questions sur le territoire local.

Vous pourrez découvrir ces jeux à la ludothèque très prochainement.



Pour vous donner envie de nous rejoindre, quelques photos du 6 février où les joueurs ont été à la hauteur de la thématique lancée : les jeux d'ambiance !



PROCHAINEMENT À LA LUDOTHÈQUE

6 mai : Aprèm' à thème (15h-17h)

LES SENS EN ÉBULLITION

Vos oreilles sifflent ? Votre nez s'allonge ? Vos yeux s'illuminent ? Alors vous êtes prêts à relever plein de défis tout aussi gustatifs que tactiles ! En partenariat avec la médiathèque (à partir de 3 ans).

7 mai : Aprèm' à thème (15h-17h)

ARCHITECTE EN HERBE

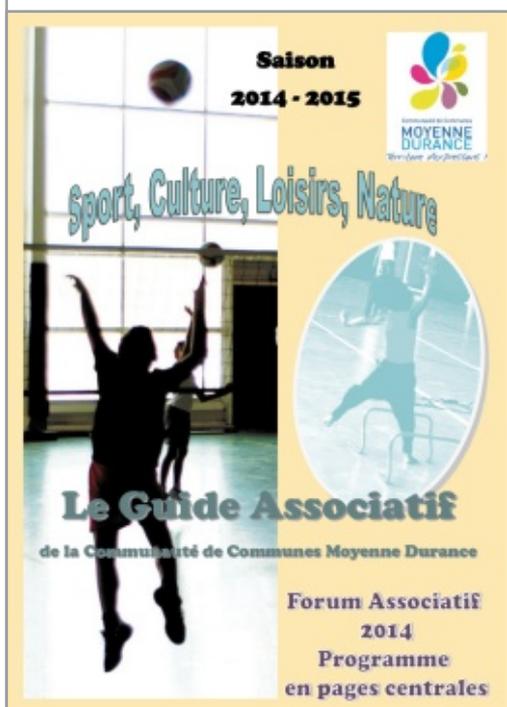
Construire, déconstruire, reconstruire !
L'imagination sera votre matière première...
(à partir de 7 ans).

5 juin : Soirée jeux (20h-23h)

EN QUÊTE DE JEUX

Suspectez vos adversaires, interrogez-les et démasquez le coupable ! (entrée libre)

Guide et Forum associatif Pays Durance Provence



Guide associatif Pays Durance Provence 2016

Il existe sur la CCMD un guide associatif qui est devenu selon la volonté des maires des 14 communes du Pays, le guide associatif Pays Durance Provence, regroupant ainsi les deux communautés de communes CCMD et CCLVD.

Si votre association est intéressée pour paraître gratuitement dans le guide 2016, nous vous invitons à vous rapprocher de M^{me} BOUCHÉ, responsable communication de la CCMD en charge du dossier. Il vous sera demandé de remplir un formulaire pour recueillir les informations concernant vos associations et de fournir une photo numérique illustrant votre activité.

Forum associatif Pays Durance Provence 2015

Les mêmes conditions s'appliquent pour le "Forum des associations" de la CCMD qui devient le "Forum associatif Pays Durance Provence" englobant maintenant les associations de la CCLVD. Ce forum qui a lieu début septembre permet de présenter au public les activités pratiquées par les associations du Pays Durance Provence.

Vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire pour le Forum associatif Pays Durance Provence 2015 auprès de M^{me} BOUCHÉ. Une réunion préparatoire de ce forum à laquelle toutes les associations seront conviées aura lieu en juin.

M^{me} BOUCHÉ Florence

Pôle de Développement Local - Service Communication - CCMD

Courriel : f.bouche@ccmd04.fr - Téléphone : 04 92 30 81 41

Le Pays Durance Provence

Situé au cœur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du département des Alpes-de-Haute-Provence et de la Vallée de la Durance, le Pays Durance Provence est un véritable bassin de vie qui réunit 2 intercommunalités, 14 communes et près de 21 000 habitants.

- La Communauté de Communes Moyenne Durance qui porte juridiquement le Pays et qui compte 17 227 habitants pour 8 communes : Château-Arnoux/Saint-Auban, L'Escalé, Les Mées, Malijai, Mallefougasse, Peyruis, Ganagobie, Volonne.
- La Communauté de Communes Lure Vançon Durance (CCLVD) qui compte 3669 habitants pour 6 communes : Aubignosc, Châteauneuf-Val-Saint-Donat, Montfort, Peipin, Salignac, Sourribes.

Le Pays Durance Provence, créé en 2004, œuvre, avec une approche participative, pour un développement durable de son territoire et la valorisation de toutes ses ressources. Il vient d'être lauréat TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte), et sa candidature au programme européen LEADER 2014-2020 a été retenue.

Le Pays Durance Provence présentera ses projets le jeudi 21 mai à 18h au Théâtre Durance à Château-Arnoux Saint-Auban.

Retrouvez plus d'informations sur le site de la CCMD, <http://www.la-moyenne-durance.fr>

Facebook : <https://www.facebook.com/pages/Pays-Durance-Provence/849428305116469>

Comité des fêtes de Peipin

Le traditionnel réveillon du jour de l'an s'est déroulé dans une bonne ambiance. L'orchestre Accordeon Love a animé la soirée et a fait danser les personnes présentes sur différents types de musiques (musette, variétés, années 80...). La soirée s'est terminée tardivement dans la joie et la bonne humeur autour de la soupe à l'oignon.



Prochaine manifestation : **Soirée années 80~90**
le 18/04/2015 à 22h dans la salle polyvalente de Peipin, venez nombreux !



Université du Temps Libre

L'UTL remercie la municipalité de Peipin et plus particulièrement M. le Maire Frédéric Dauphin, ainsi que tous les participants de la dictée de l'épiphanie qui s'est déroulée le 31 janvier à Peipin et a été retransmise en direct sur Fréquence Mistral. Cette dictée était un texte de Bernard Pivot, La Loire. Elle s'est déroulée dans la bonne humeur, suivie de la remise des diplômes et clôturée par le verre de l'amitié et la traditionnelle galette des rois.

Stages à venir :

- Stage de Qi Gong le samedi 11 avril
- Stage de Sophrologie le samedi 11 avril
- Atelier Conférence : Archéologie le jeudi 16 avril
- Stage de Kokedama le jeudi 16 avril
- Stage de Photo Reportage le samedi 18 avril
- Stage de Bonsaï le samedi 18 avril
- Stage de Taï Chi le samedi 18 avril
- Stage de Théâtre le samedi 18 avril
- Stage d'Oenologie : les whiskys, le samedi 18 avril,
- Présentation du livre « Histoire de Vaumeilh et du Prieuré de Chane » le jeudi 23 avril
- Stage de Calligraphie Japonaise le samedi 25 avril

Depuis peu, l'UTL vous accueille dans ses **nouveaux locaux, au rez-de-chaussée de la mairie.** Vous y trouverez votre nouvelle salle de cours ainsi que le bureau administratif.

Ce changement de locaux entraîne de nouveaux horaires d'ouverture du bureau au public :

le lundi de 9h00 à 12h00 et le mercredi de 14h00 à 17h00.

À bientôt dans votre nouvelle salle.

Contacts : <http://www.utl-peipin.fr> - Tél : 04 92 62 60 59 - Courriel : utlduranceprovence04@gmail.com

Club de l'Âge d'Or



Thé dansant de l'Âge d'Or avec l'accordéoniste Emile Pélégrino. Une après-midi bien conviviale et agréable partagée par les danseurs venus aussi des alentours.

Contacts :

Viviane Chabrier 04 92 62 46 73

Josiane Ricard au 04 92 62 49 63

Événement à venir :

- Vide-greniers puériculture dans la salle polyvalente le 3 mai et à l'extérieur vide-greniers tout-venant.

#2 Poème pour grand-mères

La grand-mère

Comme il faut une tige à la rose qui pousse
Une toile de ciel au four qui resplendit
Une branche à la feuille, une écorce à la mousse
Il faut une grand-mère à l'enfant qui grandit
Tandis que les parents donnent à sa jeunesse
Avec les soins du corps, son pain quotidien
La grand-mère a le temps de former sa tendresse
Et d'éduquer son coeur au battement du sien
Et plus tard quand le poids des ans pèse sur elle
Même lorsque ses sens trahissent ses désirs
La tâche de grand-mère est toujours aussi belle
Le passé vit par elle au seuil de l'avenir,
C'est la faible veilleuse au sein du sanctuaire,
Qui porte la lumière en son propre destin,
Enfants, petits et grands, vivent de sa prière,
Et leur jeunesse meurt quand grand-mère s'éteint.

Peipin Folk

Après les danses bretonnes le 24 janvier dernier, ce sont les danses provençales, et en particulier de notre Haute-Provence, qui ont été à l'honneur lors du stage de danse proposé par Peipin Folk le samedi 11 avril 2015.

En soirée, le bal folk animé par les groupes de musique « Et pourquoi pas ! » et « À l'air libre » ont été l'occasion de mettre ces danses en pratique dans une ambiance festive, mais aussi de retrouver les autres danses qui font la renommée des bals folkloriques : cercle circassien, valse, scottische, mazurka, chapeloise, impossible de les citer toutes, il y en a tant !

Les danseurs de Peipin Folk étaient présents pour vous aider à découvrir ces danses, collectives ou en couple, accessibles à tous.

bal folk Peipin (04)
SALLE DES FETES
samedi 11 avril 2015

• 14h30 : Accueil café

• 15h à 18h

stage de danses
Provençales

animé par Michèle Martinez

• 19h : Repas tiré du sac

• 20h30 bal folk
avec

Et Pourquoi Pas !
A l'Air Libre



Buvette
Tarifs : 15 € stage + bal - 12 € stage seul - 6 € bal seul
Organisé par Peipin Folk - Réservations: 04 92 64 37 94 et peipinfolk@gmail.com

La palette peipinoise

L'exposition de Patchwork/Boutis/Peinture le 31 janvier et 1^{er} février dernier à la salle des fêtes de Peipin fut un réel succès. De nombreux visiteurs sont venus admirer les œuvres exposées durant ces deux jours. Un apéritif a été offert le samedi soir en présence de M. le maire et de ses conseillers.

Les cours de Patchwork/Boutis se pratiquent le vendredi de 13h30 à 16h30 et les cours de peinture le mardi de 14h00 à 16h30.

Contacts : 06.50.66.91.36 - 04.92.61.14.17 - 04.92.62.47.87



LES PORTES DU JABRON : ASSOCIATION CULTURE ET PATRIMOINE DE PEIPIN

Il y a un an, nous vous annoncions la naissance d'un bébé peipinois : l'association « Les Portes du Jabron ». Depuis ce bébé a grandi et il se développe très bien.

Se sont réunis, en effet, plusieurs Peipinois ayant envie d'œuvrer pour la culture et la protection du patrimoine de Peipin. Au mois de janvier, nous avons fait une modification des statuts et nous avons élu un nouveau conseil d'administration ainsi qu'un nouveau bureau. Maintenant tout est prêt, il ne nous reste plus qu'à travailler.

« L'argent est le nerf de la guerre » dit-on. Nous allons en avoir besoin pour « réparer des ans l'irréparable outrage* » causé à notre patrimoine. Nous avons déjà quelques idées mais vos suggestions nous seraient très précieuses.

Si vous avez, vous aussi, envie de voir vivre et revivre notre patrimoine et participer à la sauvegarde de notre environnement naturel, venez nous rejoindre

pour organiser des manifestations qui nous permettront de récolter de l'argent.

La cotisation, modeste, est fixée à 15 € par an et par foyer. Vous pouvez nous faire parvenir votre règlement (chèque ou espèces) à l'ordre : Les Portes du Jabron et à l'adresse suivante : Mairie de Peipin, c/o Mme Orttner - 4 rue des Écoles - 04200 Peipin.

Une carte de membre vous sera adressée. Nous vous remercions par avance (la présidente, A.Orttner).

Prochaines manifestations prévues

Samedi 5 juin à 20h00, concert "Les Touristes des Alpes" (50 musiciens) à la salle polyvalente Peipin.

Dimanche 14 juin à 17h00 à l'église de Peipin : duo classique et contemporain avec Bruno Frassanito au mélophone et Antoine Rossfelder au piano.

* Jean Racine, *Le songe d'Athalie*.



VOISINS VIGILANTS

Réunion d'information jeudi 23 avril à la salle polyvalente

Mise en place d'une action citoyenne : VOISINS VIGILANTS

Pour la sécurité de tous, pour votre mieux vivre, la municipalité a décidé de mettre en place l'opération « VOISINS VIGILANTS ».

Toute la population est invitée à une réunion d'information avec les services de la gendarmerie, le jeudi 23 avril 2015, à 18h30, à la salle polyvalente de Peipin.

Ordre du jour :

- Informations et conseils pour votre sécurité
- Fonctionnement de l'opération « VOISINS VIGILANTS »
- Rôle des voisins reconnus « VOISINS VIGILANTS »

**Nous pouvons être maîtres de notre sécurité en partenariat avec la gendarmerie nationale.
Votre présence sera un pas vers votre sécurité et la sécurité de tous.**

Enquête qualité internet, mobile et TNT

Une enquête est menée auprès de tous les Peipinois afin d'avoir le maximum de renseignements concernant la qualité de réception du réseau Internet, mobile et TNT. Ces informations seront transmises à la CCLVD qui centralise les problèmes identifiés en vue d'une amélioration de réception sur la commune.

Pour une action efficace, merci d'informer la mairie des problèmes de réception des réseaux Internet, TV et mobile que vous pouvez rencontrer.

PEIP'INFOS VERSION ÉLECTRONIQUE

Aidez la commune à faire des économies en choisissant de recevoir le bulletin municipal en version électronique.

Adressez un courriel à mairie@peipin.fr en précisant en objet « Peip'Infos » et en indiquant vos prénom, nom, et adresse postale.

Dès que le Peip'Infos paraîtra, vous recevrez un message d'alerte contenant le lien pour le consulter en ligne et/ou le télécharger.

Peip'Infos est édité par la mairie de Peipin

Directeur de la publication et de la rédaction : Frédéric Dauphin - Création, mise en page : Julien Bournet
Imprimerie Nouvelle, Sisteron, Dépôt légal à parution.